

Annexe 8 Justification de la demande d'examen au cas par cas

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE BUCY-LE-LONG

August 26





Table des matières

1.	Un changement législatif.....	3
2.	Des enjeux environnementaux déjà intégrés	3
3.	Description du projet	3
3.1.	Tableau récapitulatif des installations du projet.....	4
3.2.	Localisation du projet	4
3.2.1.	Présentation de la commune accueillant le projet	4
3.2.2.	Paysage du territoire proche du projet.....	4
3.2.3.	Voirie et axes routiers	4
3.2.4.	Zone protégée et monuments historiques	5
3.3.	Le projet d'installation de centrale photovoltaïque.....	5
3.3.1.	L'emprise clôturée du projet.....	5
3.3.2.	Les structures photovoltaïques.....	5
3.3.3.	Locaux techniques.....	7
3.3.4.	Circulation intérieure et sécurité incendie	7
3.3.5.	Intégration du projet dans l'environnement existant.....	7
4.	Les documents annexés	7

1. Un changement législatif

Le décret n°2026-674 du 27 juillet 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements, publié au journal officiel le 28 juillet 2026, fait évoluer l'article R122-2 du code de l'environnement en portant à 3 MWc le seuil de systématisation d'étude d'impact pour les installations photovoltaïques de production d'électricité au sol.

Dans ce cadre, le présent projet, initialement travaillé en vue d'un dépôt avec une évaluation environnementale systématique, peut désormais être présenté à un examen au cas par cas.

2. Des enjeux environnementaux déjà intégrés

Le projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « La fosse Tounise » sur la commune de Bucy-le-Long a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental incluant des inventaires environnementaux sur une année complète, l'analyse détaillée de l'impact du projet sur le milieu naturel et la définition de mesures permettant d'éviter et réduire ces impacts, en application de la méthode « Eviter, Réduire, Compenser », disponible en Annexe 10 de la présente demande.

L'étude environnementale a aussi intégré une analyse détaillée des enjeux et impacts sur le milieu physique, le milieu humain, et le paysage environnant.

Au cours de cette analyse, plusieurs mesures d'évitement et de réduction ont été prises, menant à un redimensionnement du projet pour limiter l'impact de la centrale photovoltaïque sur son environnement à des incidences résiduelles très faibles à faibles.

Le nouveau projet tel que décrit dans les plans et documents annexés à la présente demande intègre la totalité des conclusions et des mesures définies dans l'étude d'impact. Grâce aux modifications effectuées par rapport au projet initial, son impact sur l'environnement est donc non notable et sa puissance finale, 2,625 MWc, inférieure au seuil de 3 MWc, ouvrant de ce fait la voie à une exemption d'évaluation environnementale.

3. Description du projet

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Bucy-Le-Long, dans le département de l'Aisne (02) en Région Hauts-de-France.

3.1. Tableau récapitulatif des installations du projet

Implantation générale	Le projet comprend les éléments suivants : - 143 tables photovoltaïques 3V9 - 1 poste de livraison/transformation - 1 conteneur de stockage - 1 citerne 60m3
Structure photovoltaïque 3V9	Dimensions d'un panneau : 2,382 x 1,134m, épaisseur 0,02m Nombres de panneaux par structure : 27 panneaux Orientation des panneaux : Portrait Longueur : 10,37m Largeur projetée : 7,19m Inclinaison : 10° Point bas : 1,10m Point haut : 2,38m
Poste de livraison/transformation	Longueur : 8,00m Largeur : 3,00m Hauteur : 3,00m Aspect extérieur : enduit RAL 7016
Conteneur de stockage	Longueur : 6,06m Largeur : 2,44m Hauteur : 2,60 Aspect extérieur : RAL 7016
Citerne 60m3	Longueur : 10,00m Largeur : 5,94m Hauteur : 1,50m Aspect extérieur : RAL 6005
Accès au site	Portail d'accès situé sur le chemin rural dit de la Culée

3.2. Localisation du projet

3.2.1. Présentation de la commune accueillant le projet

Le projet de centrale photovoltaïque est situé au sud de la commune de Bucy-le-Long. Cette commune de 1 947 habitants fait partie de l'aire d'attraction de Soissons regroupant 92 communes de la région regroupant plus de 70 000 habitants.

Le terrain choisi pour accueillir le projet est la parcelle 17 de la section ZM, au lieu-dit de la Fosse Tounise. Celle-ci est située sur les rives de la rivière l'Aisne, en face de la commune de Venizel.

Bien que proche de plusieurs points d'eau, le terrain ne figure pas en zone rouge du PPRI de Bucy-le-Long mais il possède une cote des plus hautes eaux connues à +44,00m NGF.

3.2.2. Paysage du territoire proche du projet

Le site de projet s'insère dans la vallée de l'Aisne qui se distingue du Plateau du Soissonnais par un enchainement de petites vallées et d'affluents de la rivière l'Aisne encadrés par de nombreux massifs végétaux. Le plateau du Soissonnais est quant à lui peu vallonné et accueille de nombreuses cultures agricoles.

La zone d'implantation du projet s'inscrit dans ce paysage de la vallée de l'Aisne. Elle est située au nord de la rivière Aisne dans une zone agricole et industrielle entrecoupée de plusieurs plans d'eau. De nombreuses lignes haute tension du réseau électrique local existant se situent à proximité ou au sein de la parcelle.

3.2.3. Voirie et axes routiers

La commune de Bucy-le-Long est traversée par deux axes routiers principaux : sur l'axe Est-Ouest, la route départementale n°925, et sur l'axe Nord-Sud la route départementale n°95.

Le site concerné par le projet est quant à lui desservi par le chemin rural dit « de la Culée » à l'est de la zone d'implantation. Ce chemin intercepte la route départementale n°95 passant au nord du projet.

3.2.4. Zone protégée et monuments historiques

Le périmètre autour de la zone de projet comprend de nombreux sites patrimoniaux classés ou inscrits dont 4 sur le territoire de la commune de Bucy-le-Long situés à moins de 2,00 km du projet.

- L'église Saint-Martin-le-Long, un site classé situé à 1,60km du projet dont les étages permettent une vue partielle sur la zone de projet.
- Une maison inscrite situé à 1,55km ne présentant une visibilité faible sur le projet
- Un ancien château à 1,20km du projet dont la tour est inscrite et dont la vue du projet est masquée par la végétation environnante
- La chapelle Sainte-Marguerite, classée et située à 1,82km du projet offrant une faible vue sur la zone de projet depuis les étages de la chapelle

D'autres sites sont également présents dans l'environnement proche du projet mais ne présentant que peu de vues sur le projet. La liste complète de ces édifices est présentée dans l'étude d'impact paysager réalisée par le bureau Résonnance (à retrouver en Annexe 10).

3.3. Le projet d'installation de centrale photovoltaïque

3.3.1. L'emprise clôturée du projet

Le projet de centrale photovoltaïque de Bucy-le-Long se situe sur la parcelle ZM-17, au sein du lieu-dit de « La Fosse Tounise ». L'emprise clôturée du projet s'étend sur 39 901m².

Cette emprise est fermée par une clôture grillagée semi rigide avec des mailles de 10x10cm sur un linéaire de 983 m. Des passages à faunes (ouvertures ponctuelles permettant aux animaux de traverser le site) seront également installés.

L'accès au site se fera par un portail de 5m à double battant situé sur la partie est du projet donnant sur le chemin rural dit « de la Culée ».

La clôture et le portail seront teints en RAL7016 « Gris Anthracite » (ou équivalent) afin de se fondre au mieux dans l'environnement existant.

3.3.2. Les structures photovoltaïques

Le projet est composé de 143 tables photovoltaïques de 27 modules, disposées en 3V9. Ces modules sont de type bi-facial monocristallin de dimension unitaire 2,382 x 1,134m. Ces modules sont placés sur des structures en acier selon un calepinage en 3V9 (3 panneaux sur l'axe vertical et 9 panneaux sur l'axe horizontal), inclinés à 10° et orientés vers le sud. Les dimensions des structures sont les suivantes :

Longueur : 10,37m - Largeur projetée : 7,19m - Point bas : 1,10m - Point haut : 2,38m

Les fondations des structures sont des bipieux dont les fondations reposent sur des pieux battus d'une profondeur de 3m (le type de fondation choisie pourra être amené à changer en fonction des études de sol).

L'énergie récupérée par ces structures est transmise via des onduleurs au poste de livraison/transformation.

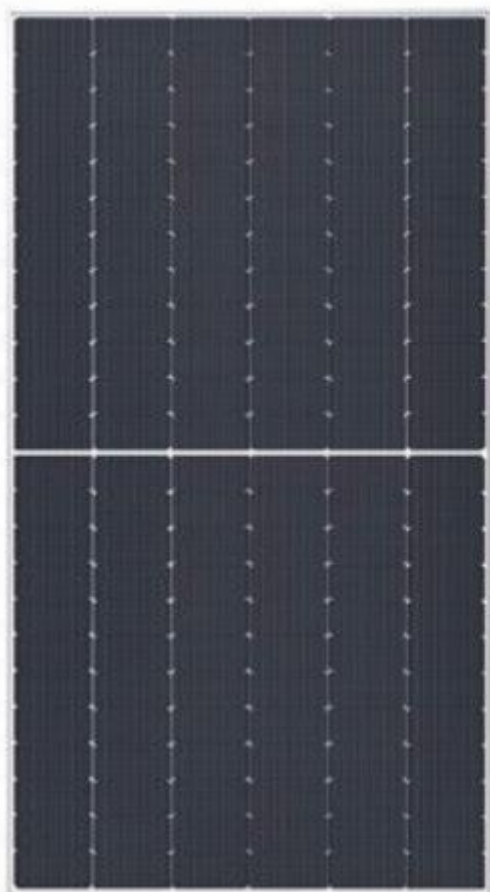


Fig 1. Vue d'un module photovoltaïque

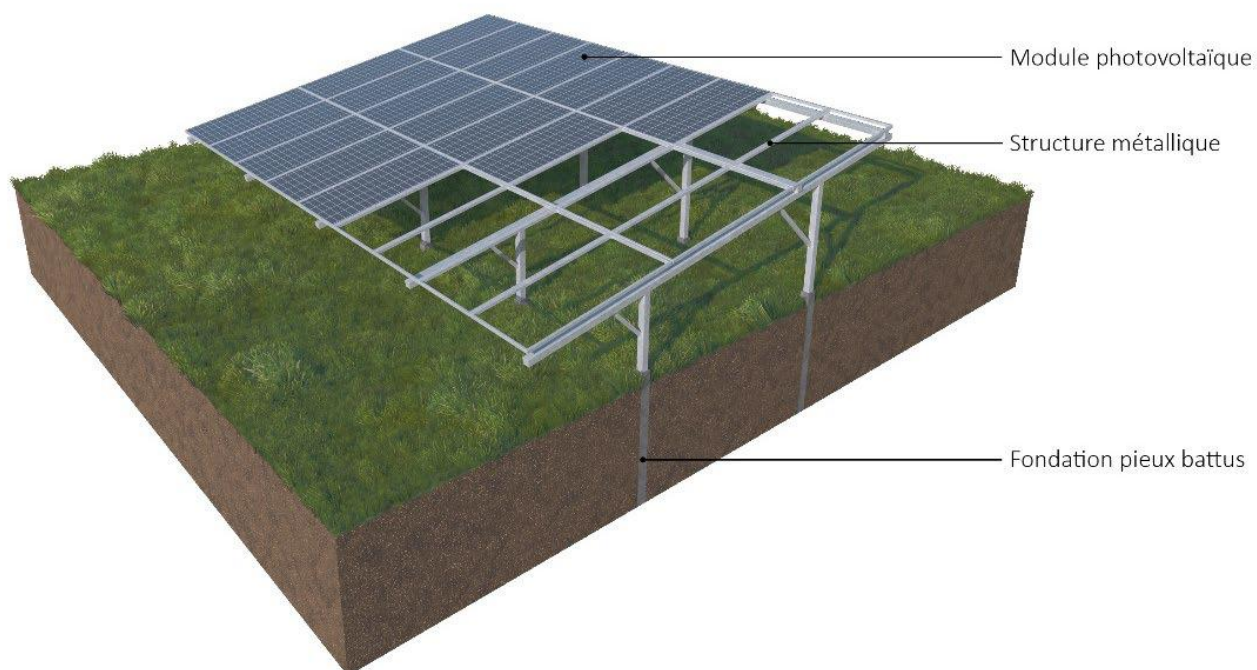


Fig 2. Schéma type de la structure d'une installation photovoltaïque

3.3.3. Locaux techniques

En plus des structures photovoltaïques, le projet comprend également des éléments techniques nécessaires au bon fonctionnement de la centrale.

- Poste de livraison/transformation : Le projet comprend un poste préfabriqué mixte de transformation et de livraison chargé de transformer l'énergie récupérée par les modules photovoltaïques en électricité ainsi que de la distribuer sur le réseau existant. Ses dimensions sont de 8,00 x 3,00 x 3,00m. Le poste arbore une finition en enduit d'une teinte « gris anthracite » RAL 7016 (ou équivalent). Il repose sur un vide technique enterré.



Fig 3. Vue d'un poste préfabriqué et du RAL 7016 (source : www.zoneindustrie.com)

- Conteneur de stockage : Le projet comprend également un conteneur de stockage de 20 pieds d'une dimension de 6,06 x 2,44 x 2,60m. Il est posé au sol et possède une teinte « gris anthracite » RAL 7016 (ou équivalent).

3.3.4. Circulation intérieure et sécurité incendie

Au sein de la centrale, la circulation intérieure se fera par deux pistes distinctes. Une piste lourde en grave d'une largeur de 4m se situe à l'entrée du site. Elle permet notamment l'installation et la maintenance des locaux techniques. Afin de pouvoir circuler tout autour du projet, une piste légère enherbée couvrira le reste du projet. Elle sera d'une largeur de 4m et permettra la maintenance mais également l'accès aux équipes d'interventions du SDIS.

Afin de protéger ces locaux et la centrale photovoltaïque contre les risques d'incendie, une citerne de 60m³ d'une dimension de 10,00 x 5,94 x 1,50 d'une teinte verte (RAL 6005 ou équivalent) sera installée à l'entrée du site. Une aire d'aspiration est prévue à proximité immédiate de la citerne.

3.3.5. Intégration du projet dans l'environnement existant

Afin de mieux intégrer le projet dans son environnement et de réduire la visibilité du site depuis la route départementale n°95, une haie paysagère multi-strate sera plantée sur la partie nord, à l'intérieur de la clôture*. Cette haie sera composée d'espèces locales (décrite dans le volet paysager réalisé par Résonnance) plantées sur un talus et aura à terme une hauteur d'environ 2m afin d'atténuer au maximum la visibilité du projet depuis la route.

4. Les documents annexés

Outre les annexes requises légalement dans le cadre de la présente procédure, le porteur de projet joint à sa demande l'étude d'impact environnemental et le résumé non technique (RNT) de celle-ci, ainsi que la délimitation des zones humides faite par un bureau d'études indépendant, en vue de démontrer l'absence de nécessité d'évaluation environnementale pour la centrale photovoltaïque de « la Fosse Tounise », à Bucy-le-Long.